



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE MERCREDI 19 AVRIL 2017, À 20 H, À L'HÔTEL DE
VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Claude Bélanger, conseiller
Robert Bibeau, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Guy Rondeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. André Hénault, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

2017-04-176

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 3 avril 2017

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Élection 2017 – Offre de services pour support logistique
et matériel – Octroi du contrat

4.3 Service administratif – Embauche d'une agente de
communication

4.4 Service administratif – Embauche d'un technicien en
documentation

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1 Démission de M. Simon Larose à titre de pompier à
temps partiel

5.2 Démission de M. Anthony Lessard-Fafard à titre de
pompier à temps partiel

5.3 Service de la prévention des incendies – Fin de la période
de probation de M. Sébastien Toustou, directeur adjoint

- 5.4 Service de la prévention des incendies – Changement de statut pour M. Benoît Guilbault – Pompier classe 1
- 5.5 Démission de M. Mathieu Blanchette à titre de pompier à temps partiel
- 5.6 Service de la prévention des incendies – Fourniture d'un véhicule utilitaire sport – Octroi du contrat

6.0 SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Réfection du plancher de l'entrée à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – RPM Canada division Stonhard
Paiement final de facture
- 6.2 Règlement 2067-2016 – Étude géotechnique pour le prolongement des infrastructures sur la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris – Firme Solmatech inc. – Paiement final de facture
- 6.3 Service des travaux publics – Embauche d'un journalier d'entretien temporaire
- 6.4 Service des travaux publics – Embauche d'un journalier d'entretien remplaçant
- 6.5 Service des travaux publics – Embauche d'un journalier de voirie régulier à temps partiel
- 6.6 Demande de Mme Cécile Belleville pour la coupe de deux arbres au 50, rue Louis-Bazinet – Autorisation
- 6.7 Ajout d'un inhibiteur de corrosion à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 6.8 Service des travaux publics – Fin de la période de probation de M. Daniel Bonin, surintendant
- 6.9 Service des travaux publics – Création d'un poste de journalier à l'entretien mécanique régulier à temps plein
- 6.10 Demande de Mme Marie-Eve Cloutier et M. Philippe Fortin pour la coupe de deux arbres au 76, rue Bousquet
Autorisation

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- 7.1 Règlement 2084-2017 – Modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité à même l'affectation résidentielle faible densité – Adoption
- 7.2 Règlement 2085-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même la zone H22 et d'y autoriser l'habitation multifamiliale et de créer la zone H28b à même les zones H22 et H28a et d'y autoriser l'usage habitation bi et trifamiliale – Adoption
- 7.3 Compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 avril 2017 – Approbation

- 7.4 Demande de certificat d'autorisation d'affichage au 43, rue de la Visitation – Centre L'Essentiel – Santé, bien-être et beauté S.E.N.C. (P.I.I.A.)
- 7.5 Demande de certificat d'autorisation de construction au 564, rue de la Visitation – Mme Isabelle Tessier et M. Dany Walsh (P.I.I.A.)
- 7.6 Projet de règlement 2086-1-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de ne plus limiter à 7 mètres la hauteur maximale des bâtiments principaux pour les stations-service – Adoption
- 7.7 Projet de règlement 2087-1-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'autoriser l'habitation au-dessus des services professionnels, d'affaires et financiers dans la zone S19 – Adoption
- 7.8 Demande de certificat d'autorisation de rénovation au 650 à 652, rue de la Visitation – Investissement Scaldec ltée (P.I.I.A.)
- 7.9 Demande de certificat d'autorisation de construction au 1003, rue de la Visitation – Les Immeubles XAGONE inc. (P.I.I.A.)

8.0 LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Tarification 2017-2018 – Hockey mineur
- 8.2 Embauche équipe d'animation – Camp de jour 2017

9.0 REQUÊTES

- 9.1 L'Ensemble traditionnel La Foulée – Participation financière

10.0 INFORMATION

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-177

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé :

- séance ordinaire du 3 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 4 au 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 40554 à 40669, du 4 au 19 avril 2017, pour un montant de 238 734,72 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ÉLECTION 2017 – OFFRE DE SERVICES POUR SUPPORT LOGISTIQUE ET MATÉRIEL – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'offre de services de la firme innovision+, datée du 5 avril 2017, concernant le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux en vue de l'élection générale 2017;

ATTENDU qu'il est impossible de connaître présentement le coût du matériel électoral puisque ce dernier varie selon le nombre de postes en élection;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent l'offre de services de la firme innovision+, datée du 5 avril 2017, concernant le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux en vue de l'élection générale 2017 au montant d'environ 14 934 \$ taxes incluses;

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent l'offre de services de la compagnie APE inc., datée du 5 avril 2017, concernant l'achat du matériel électoral au montant maximal de 13 019,43 \$ taxes incluses;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence le directeur général adjoint, soit autorisé à signer le contrat donnant effet aux présentes;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SERVICE ADMINISTRATIF – EMBAUCHE D’UNE AGENTE DE COMMUNICATION

ATTENDU le rapport DG-17-04 préparé par M. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 13 avril 2017, concernant la recommandation du comité de sélection pour le poste d’agente de communication;

ATTENDU la recommandation positive du comité de sélection concernant la candidature de Mme Véronique Goyette;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent la création du poste d’agente de communication et positionnent celui-ci à la classe 9 de la politique administrative et salariale des cadres;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent l’embauche de Mme Véronique Goyette pour combler le poste d’agente de communication, et ce, à compter du 8 mai 2017 et que la période de probation soit de 6 mois;

QUE les autres conditions de travail de Mme Véronique Goyette soient celles prévues à la politique administrative et salariale des cadres selon sa date d’ancienneté et les conditions d’embauche prévues à l’annexe A joint à la présente comme en faisant partie intégrante;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Véronique Goyette et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SERVICE ADMINISTRATIF – EMBAUCHE D’UN TECHNICIEN EN DOCUMENTATION

ATTENDU la résolution 2017-03-098 à l’effet d’autoriser la création d’un poste de technicien en documentation régulier à temps partiel;

ATTENDU le rapport GS-17-02 préparé par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint, en date du 12 avril 2017, concernant la recommandation du comité de sélection pour le poste de technicien en documentation régulier à temps partiel;

ATTENDU que le présent poste fut soumis à la procédure d’affichage, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU la recommandation positive du comité de sélection concernant la candidature de M. Maxime Dupuis;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent la candidature de M. Maxime Dupuis à titre de technicien en documentation régulier à temps partiel, et ce, à compter du 24 avril 2017 et que sa période de probation soit fixée à 790 heures, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE son salaire soit celui établi à l'échelon 1 de la classe 4 de ladite convention;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Maxime Dupuis, à Mme Johanne Bourdon, présidente du syndicat et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-182

DÉMISSION DE M. SIMON LAROSE À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte de la démission de M. Simon Larose, pompier à temps partiel, à compter du 30 mars 2017;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier fasse parvenir une lettre de remerciements à M. Simon Larose pour le temps passé au Service de la prévention des incendies;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Simon Larose, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-183

DÉMISSION DE M. ANTHONY LESSARD-FAFARD À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte de la démission de M. Anthony Lessard-Fafard, pompier à temps partiel, à compter du 3 avril 2017;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier fasse parvenir une lettre de remerciements à M. Anthony Lessard-Fafard pour le temps passé au Service de la prévention des incendies;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Anthony Lessard-Fafard, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-184

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. SÉBASTIEN TOUSTOU, DIRECTEUR ADJOINT

ATTENDU la nomination de M. Sébastien Toustou au poste de directeur adjoint du Service de la prévention des incendies, selon la résolution 2016-10-10257, laquelle comportait une période de probation de 6 mois, venant à échéance le 18 avril 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer l'embauche de M. Sébastien Toustou à titre de directeur adjoint du Service de la prévention des incendies, selon les modalités de la politique administrative et salariale des cadres en vigueur;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil confirment l'embauche de M. Sébastien Toustou en tant que directeur adjoint du Service de la prévention des incendies;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Sébastien Toustou, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-185

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES
CHANGEMENT DE STATUT POUR M. BENOÎT GUILBAULT
POMPIER CLASSE 1**

ATTENDU le rapport SI-17-08 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 4 avril 2017, concernant un changement de statut pour M. Benoît Guilbault;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE M. Benoît Guilbault réintègre la fonction de pompier, classe 1, et ce, rétroactivement au 3 avril 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-186

**DÉMISSION DE M. MATHIEU BLANCHETTE À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte de la démission de M. Mathieu Blanchette, pompier à temps partiel, à compter du 6 avril 2017;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier fasse parvenir une lettre de remerciements à M. Mathieu Blanchette pour le temps passé au Service de la prévention des incendies;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Mathieu Blanchette, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES
FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT – OCTROI
DU CONTRAT

ATTENDU la résolution 2017-03-128 autorisant l'appel d'offres pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport pour le Service de la prévention des incendies;

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- Chalut Auto 28 118,96 \$ taxes incluses
- Kia Joliette 28 640,28 \$ taxes incluses
- Albi Ford Lincoln Joliette inc. 32 112,45 \$ taxes incluses (non conforme)

ATTENDU la vérification des soumissions faite par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint à l'effet que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport pour le Service de la prévention des incendies à Chalut Auto, pour un montant de 28 118,96 \$ taxes incluses;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement pour une période d'amortissement de 5 ans;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉFECTION DU PLANCHER DE L'ENTRÉE À LA CENTRALE
D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – RPM CANADA DIVISION
STONHARD – PAIEMENT FINAL DE FACTURE

ATTENDU la facture reçue de l'entreprise RPM Canada division Stonhard, en date du 29 mars 2017, concernant leur mandat pour la réfection du plancher de l'entrée à la centrale d'eau potable Robert-Boucher, octroyé selon la résolution 2017-03-140;

ATTENDU le montant additionnel de 2 998,55 \$ taxes incluses, approuvé par le directeur des Services techniques, concernant l'ajout de 200 pieds carrés de surface à couvrir,

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à même le budget d'exploitation de la centrale d'eau;

Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- RPM Canada division Stonhard
Facture n° 722988 14 493,75 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée à même le budget d'exploitation de la centrale d'eau;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-189

RÈGLEMENT 2067-2016 – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DES ORMEAUX, LE BOULEVARD L'ASSOMPTION ET LA RUE DES COLIBRIS – FIRME SOLMATECH INC. – PAIEMENT FINAL DE FACTURE

ATTENDU la facture reçue de la firme Solmatech inc. en date du 28 février 2017, concernant leur mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le prolongement des infrastructures sur la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris, octroyé selon la résolution 2016-12-10367;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2067-2016;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Solmatech inc.
Facture n° 301427 9 400,00 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée par le règlement 2067-2016;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-190

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER D'ENTRETIEN TEMPORAIRE

ATTENDU le rapport ST-17-13 préparé par M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 6 avril 2017, concernant la recommandation du comité de sélection pour le poste de journalier d'entretien temporaire;

ATTENDU que le présent poste fut soumis à la procédure d'affichage, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU les dispositions de la convention collective qui permet l'embauche d'une personne pour parer à un surcroît temporaire de travail n'excédant pas 110 jours ouvrables;

ATTENDU la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier et du comité de sélection concernant la candidature de M. Patrick Pelletier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent la candidature de M. Patrick Pelletier à titre de journalier d'entretien temporaire, et ce, à compter du 24 avril 2017;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 1 de la classe 2 de la grille salariale en vigueur;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Patrick Pelletier, à Mme Johanne Bourdon, présidente du syndicat, à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-191

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UN
JOURNALIER D'ENTRETIEN REMPLACANT**

ATTENDU l'absence d'un employé pour cause de maladie;

ATTENDU le rapport ST-17-14 préparé par M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 6 avril 2017, concernant la recommandation du comité de sélection pour le poste de journalier d'entretien remplaçant;

ATTENDU la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier et du comité de sélection concernant la candidature de M. David Gélinas;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent la candidature de M. David Gélinas à titre de journalier d'entretien remplaçant, et ce, à compter du 20 avril 2017;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 1 de la classe 2 de la grille salariale en vigueur;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. David Gélinas, à Mme Johanne Bourdon, présidente du syndicat, à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-192

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D’UN JOURNALIER DE VOIRIE RÉGULIER À TEMPS PARTIEL

ATTENDU la résolution 2017-03-106 à l’effet d’autoriser la création d’un poste de journalier de voirie régulier à temps partiel;

ATTENDU le rapport ST-17-12 préparé par M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 6 avril 2017, concernant la recommandation du comité de sélection pour le poste de journalier de voirie régulier à temps partiel;

ATTENDU que le présent poste fut soumis à la procédure d’affichage, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier et du comité de sélection concernant la candidature de M. Jocelyn Roussel;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent la candidature de M. Jocelyn Roussel à titre de journalier de voirie régulier à temps partiel, et ce, à compter du 18 avril 2017;

QUE son salaire soit fixé à l’échelon 1 de la classe 3 de la grille salariale conformément à la convention collective en vigueur et que sa période d’essai soit d’une durée de 900 heures travaillées;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jocelyn Roussel, à Mme Johanne Bourdon, présidente du syndicat, à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-193

DEMANDE DE MME CÉCILE BELLEVILLE POUR LA COUPE DE DEUX ARBRES AU 50, RUE LOUIS-BAZINET – AUTORISATION

ATTENDU la demande de Mme Cécile Belleville, datée du 3 avril 2017, pour faire couper deux arbres au 50, rue Louis-Bazinet;

ATTENDU que les arbres concernés sont brisés et présentent d’importantes fissures;

ATTENDU que lesdits arbres sont situés dans l’emprise de la rue;

ATTENDU l’orientation prise par les membres du conseil voulant que les arbres coupés doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le Service des travaux publics à faire abattre les arbres situés dans l'emprise de rue en façade de la propriété sise au 50, rue Louis-Bazinet et que la Municipalité en assume les coûts;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à ce que :

- 1) la propriétaire concernée s'engage à planter, dans la cour avant, deux arbres ayant un diamètre minimal de 30 millimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres sur le tronc de l'arbre;
- 2) la propriétaire verse un dépôt de 200 \$, qui lui sera remis dès qu'elle aura rempli toutes les conditions de la convention signée avec la Municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Cécile Belleville, à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics et à Mme Johanne Bourdon, inspectrice des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-194

AJOUT D'UN INHIBITEUR DE CORROSION À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée doit procéder à l'installation d'équipement de production d'eau potable;

ATTENDU la résolution 2017-03-139 concernant l'étude pour l'ajout d'un inhibiteur de corrosion à la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

ATTENDU que la Municipalité doit faire une demande d'autorisation selon l'article 32 de la L.Q.E au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et qu'il est nécessaire de faire parvenir une résolution engageant la Municipalité à respecter certaines exigences;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée s'engage à :

- mandater la firme Asisto inc. pour soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE conformément aux exigences de cette demande, la Municipalité s'engage à :

- utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par la firme Asisto inc.;
- mandater la firme Asisto inc. pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir une copie au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-195

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. DANIEL BONIN, SURINTENDANT

ATTENDU la nomination de M. Daniel Bonin au poste de surintendant du Service des travaux publics, selon la résolution 2016-10-10261, laquelle comportait une période de probation de 6 mois, venant à échéance le 18 avril 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer l'embauche de M. Daniel Bonin à titre de surintendant du Service des travaux publics, selon les modalités de la politique administrative et salariale des cadres en vigueur;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil confirment l'embauche de M. Daniel Bonin en tant que surintendant du Service des travaux publics;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Daniel Bonin et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-196

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CRÉATION D'UN POSTE DE JOURNALIER À L'ENTRETIEN MÉCANIQUE RÉGULIER À TEMPS PLEIN

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, datée du 24 octobre 2016;

ATTENDU les articles 4 et 27 de la convention collective entre la Municipalité et le SCFP section locale 4367;

ATTENDU la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier à l'effet :

- a) de modifier la structure du Service des travaux publics en créant un poste régulier à temps plein de journalier à l'entretien mécanique;
- b) de modifier la grille d'évaluation des catégories d'emploi pour y inclure le poste de journalier à l'entretien mécanique dans la classe 4, avec 408 points d'évaluation;
- c) de modifier l'organigramme du Service des travaux publics pour y inclure ledit changement;

QUE les membres du conseil de la municipalité fixent à 40 heures le nombre d'heures travaillées pour le poste régulier à temps plein de journalier à l'entretien mécanique;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à ouvrir un concours afin de pourvoir au poste de journalier à l'entretien mécanique;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics, à Mme Johanne Bourdon, présidente du syndicat et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-197

DEMANDE DE MME MARIE-EVE CLOUTIER ET M. PHILIPPE FORTIN POUR LA COUPE DE DEUX ARBRES AU 76, RUE BOUSQUET – AUTORISATION

ATTENDU la demande de Mme Marie-Eve Cloutier et M. Philippe Fortin, datée du 11 avril 2017, pour faire couper deux arbres au 76, rue Bousquet;

ATTENDU que les arbres concernés présentent d'importantes fissures et que leur localisation, étant donné leur système racinaire d'envergure, est susceptible de causer des dommages aux infrastructures;

ATTENDU que lesdits arbres sont situés dans l'emprise de la rue;

ATTENDU l'orientation prise par les membres du conseil voulant que les arbres coupés doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le Service des travaux publics à faire abattre les arbres situés dans l'emprise de rue en façade de la propriété sise au 76, rue Bousquet et que la Municipalité en assume les coûts;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à ce que :

- 1) les propriétaires concernés s'engagent à planter, dans la cour avant, deux arbres ayant un diamètre minimal de 30 millimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres sur le tronc de l'arbre;
- 2) les propriétaires versent un dépôt de 200 \$, qui leur sera remis dès qu'ils auront rempli toutes les conditions de la convention signée avec la Municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Marie-Eve Cloutier et M. Philippe Fortin, à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics et à Mme Johanne Bourdon, inspectrice des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS

RÈGLEMENT 2084-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTION RÉSIDENITIELLE HAUTE DENSITÉ À MÊME L'AFFECTION RÉSIDENITIELLE FAIBLE DENSITÉ – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Claude Bélanger lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le règlement 2084-2017 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité à même l'affectation résidentielle faible densité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 2084-2017 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÈGLEMENT 2085-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H24 À MÊME LA ZONE H22 ET D'Y AUTORISER L'HABITATION MULTIFAMILIALE ET DE CRÉER LA ZONE H28B À MÊME LES ZONES H22 ET H28A ET D'Y AUTORISER L'USAGE HABITATION BI ET TRIFAMILIALE – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Bibeau lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le règlement 2085-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même la zone H22 et d'y autoriser l'habitation multifamiliale et de créer la zone H28b à même les zones H22 et H28a et d'y autoriser l'usage habitation bi et trifamiliale;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 2085-2017 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-200

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 5 AVRIL 2017 – APPROBATION

ATTENDU le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 avril 2017;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 avril 2017 soit et est adopté comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-201

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE AU 43, RUE DE LA VISITATION – CENTRE L'ESSENTIEL SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET BEAUTÉ S.E.N.C. (P.I.A.)

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 8 CCU 17 et la résolution 2017-04-200 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux d'affichage au 43, rue de la Visitation, comme ils sont montrés à l'esquisse déposée au Comité consultatif d'urbanisme par le Centre L'Essentiel – Santé, bien-être et beauté S.E.N.C., à la condition que ces derniers soient conformes à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui a trait aux matériaux, aux dimensions et à l'éclairage;

QU'UN rappel soit fait au propriétaire à l'effet que l'aménagement paysager proposé au permis 2015-196 doit être réalisé;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-202

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION AU 564, RUE DE LA VISITATION MME ISABELLE TESSIER ET M. DANY WALSH (P.I.A.)

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 9 CCU 17 et la résolution 2017-04-200 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux de construction d'une toiture au-dessus de la terrasse existante au 564, rue de la Visitation, comme ils sont montrés aux esquisses déposées au Comité consultatif d'urbanisme par Mme Isabelle Tessier, à la condition qu'un aménagement paysager soit réalisé en même temps que les travaux, soit par la mise en place de pots fleuris ou de jardinières;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-203

**PROJET DE RÈGLEMENT 2086-1-2017 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE NE PLUS
LIMITER À 7 MÈTRES LA HAUTEUR MAXIMALE DES
BÂTIMENTS PRINCIPAUX POUR LES STATIONS-SERVICE
ADOPTION**

ATTENDU la recommandation 10 CCU 17 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 5 avril 2017;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 2086-1-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de ne plus limiter à 7 mètres la hauteur maximale des bâtiments principaux pour les stations-service;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement soit tenue conformément à la loi;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-204

**PROJET DE RÈGLEMENT 2087-1-2017 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AUTORISER
L'HABITATION AU-DESSUS DES SERVICES PROFESSIONNELS,
D'AFFAIRES ET FINANCIERS DANS LA ZONE S19 – ADOPTION**

ATTENDU la recommandation 12 CCU 17 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 5 avril 2017;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 2087-1-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation unifamiliale et l'habitation bi et trifamiliale au-dessus des services professionnels, d'affaires et financiers dans la zone S19;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement soit tenue conformément à la loi;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-205

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION
AU 650 À 652, RUE DE LA VISITATION INVESTISSEMENT
SCALDEC LTÉE (P.I.I.A.)**

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 13 CCU 17 et la résolution 2017-04-200 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux de rénovation au 650 à 652, rue de la Visitation, comme ils sont montrés aux plans 623-2017-25 déposés au Comité consultatif d'urbanisme par Michel Tellier architecte et datés du 3 avril 2017, à la condition qu'il n'y ait plus d'affichage sur la façade latérale de l'immeuble;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-206

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION
AU 1003, RUE DE LA VISITATION – LES IMMEUBLES XAGONE
INC. (P.I.I.A.)**

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 14 CCU 17 et la résolution 2017-04-200 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux de construction au 1003, rue de la Visitation, comme ils sont montrés aux plans 16-104-02 déposés au Comité consultatif d'urbanisme par Louis Morrissette architecte et datés du 20 mars 2017, à la condition qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé et réalisé en même temps que les travaux de construction;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

TARIFICATION 2017-2018 – HOCKEY MINEUR

ATTENDU les frais d'inscription 2017-2018 et les frais de glace établis par l'Association du hockey mineur Joliette/Crabtree;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte des tarifs établis par l'Association du hockey mineur Joliette/Crabtree pour la saison 2017-2018, à savoir :

Catégories	Frais Association	Frais de glace
Prénovice	160 \$	510 \$
Novice	225 \$	620 \$
Atome, Pee-Wee	225 \$	720 \$
Bantam, Midget	235 \$	745 \$

QUE les coûts 2017-2018 chargés aux utilisateurs pour le hockey mineur soient établis comme suit :

Catégories	Coûts
Prénovice	301 \$
Novice	380 \$
Atome, Pee-Wee	425 \$
Bantam, Midget	441 \$

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

EMBAUCHE ÉQUIPE D'ANIMATION – CAMP DE JOUR 2017

ATTENDU le rapport SL-17-09 préparé par le coordonnateur du Service des loisirs, le 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil embauchent une première partie de l'équipe d'animation du camp de jour 2017 :

Adjointe au coordonnateur

Camylle Bigras

Spécialistes

Activités physiques :	Pierre-Alexandre Grenier
Canot et monde aquatique :	Maxime Grenier
Géographie :	Laurence Houle
Langues :	Coralie Gougeon

Moniteurs

Alexandre Perreault
Kevyn Forest
Élizabeth Markey
Sandrine Gauthier
Gabriel Poirier
Cynthia Pelletier
Julien Grenier

Laurence Sylvestre
Maxime Cloutier-Laurin
Fanny Lasalle
Mélissa Morin
François Gourd
Gabrielle Veillette

QUE la période d'embauche soit d'une durée de 8 à 9 semaines, incluant la formation DAFA si celle-ci n'est pas complétée, le tout conformément à la grille salariale établie;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-04-209

L'ENSEMBLE TRADITIONNEL LA FOULÉE – PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Ensemble traditionnel La Foulée, datée du 23 mars 2017;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la somme de 500 \$ à l'Ensemble traditionnel La Foulée, à titre d'aide financière pour l'année 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Pierre Corneault, secrétaire du conseil d'administration de l'Ensemble traditionnel La Foulée et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil se tiendra le lundi 1er mai 2017, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Charles-Borromée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 40.

(Signé) André Hénault

André Hénault
Maire

(Signé) Claude Crépeau

Claude Crépeau, B. Urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier